

Dossier sur le droit de grève

Présentation

L'idée d'un dossier sur le droit de grève pour notre premier numéro nous est venue l'an dernier – après la vague de grèves du printemps et de l'été – quand ont commencé à devenir évidentes les intentions du gouvernement concernant la Sécurité sociale et les régimes spéciaux de retraite de catégories du secteur public (SNCF, RATP, EDF, etc.) dont les actions ont un grand impact sur l'économie du pays.

Plusieurs mois durant, à l'automne, les médias français ont soutenu activement les initiatives de propagande gouvernementale ou de personnages comme Christian Blanc, se lançant dans une espèce de tour d'Europe du « service minimum » et des initiatives prises par les différents États pour entraver l'exercice du droit de grève.

La palme revenait à l'Italie, présentée comme un pays autrefois victime de la « gréviculture » de salariés extrémistes et corporatistes et que l'initiative responsable de l'État et des syndicats (CGIL-CISL-UIL) avaient ramené à la raison, en mettant en place un code d'autoréglementation qui encadre les mouvements et les initiatives de la base et, au final, les empêche de nuire à la bonne marche de l'économie.

Mais la réponse que les traminots milanais ont apportée dans les faits à des initiatives visant à les empêcher de se défendre (car il ne faut pas oublier que leur grève « sauvage » s'est déclenchée à la suite du non-respect des accords syndicaux par l'employeur) a mis fin à toute spéculation sur le sujet, au moins pour un temps. Les traminots ont démontré dans la pratique que, réglementation ou pas, une interdiction ne peut suffire à empêcher la grève, car, si les raisons qui l'ont provoquée sont suffisamment graves et la tension suffisamment élevée, la lutte ne peut que devenir explosive et gagner en force et en efficacité.

C'est à partir de là que nous nous sommes dit que nous pouvions nous aussi, à notre niveau et avec nos petits moyens, faire un tour d'horizon du droit de grève et de la réalité de son application dans le monde « développé » et plus particulièrement en Europe. Nous avons sollicité des contributions, et les réponses reçues nous ont permis d'ouvrir ce dossier. Si d'autres réponses nous parviennent par la suite, nous les publierons dans nos prochains numéros.

Invité à brosser un tableau synthétique de la réglementation qui prévaut dans son pays en matière de droit de grève, des limitations qu'elle impose, mais aussi des éventuelles réactions, soit frontales, soit de contournement, qu'elles suscitent, chaque auteur a développé le sujet à sa manière, en fonction de ses critères d'analyse, et en remontant plus ou moins loin dans l'histoire. Mises côte à côte, ces contributions diverses forment comme une mosaïque, dont l'intérêt réside tout autant dans le sujet central du dossier que dans le regard que chaque auteur porte sur l'histoire des conflits sociaux dans son pays.